



*La Présidente*

*Paris, le 10 janvier 2017*

Référence à rappeler : 16-160 / 16-DCC-167

Maître,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société Vinci Airports SAS à l'occasion de la prise de contrôle exclusif de la société Aéroports de Lyon SA et de ses filiales, autorisée le 31 octobre 2016 par décision n° 16-DCC-167, vous avez proposé de nommer, en tant que mandataire indépendant chargé de vérifier le respect des engagements, l'une des sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes suivantes :

- Exco Paris Ace, représenté par M. Emmanuel Charrier ;
- [Confidentiel].

Ces deux mandataires s'engagent à réaliser leurs missions dans le respect des engagements déposés le 28 octobre 2016. Ils assurent être indépendants des parties et n'être exposés à aucun conflit d'intérêt susceptible de porter atteinte à leur objectivité ou à leur indépendance dans l'exécution de cette mission. A cet effet, vous avez également fourni un projet de contrat de mandat.

Compte tenu des informations transmises à mes services et après analyse des propositions soumises, en particulier des plans de travail prévisionnels, je vous informe que j'agrée M. Emmanuel Charrier en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat modifié transmis par courriel le 8 décembre 2016.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence